

REGLEMENT DE LA SAISON 2020

Art.1 : Le challenge départemental de la piste - Trophée Conseil Départemental du Finistère - est organisé par le Comité du Finistère de cyclisme avec le concours des écoles de piste de Lesneven, Brest-Ponant-Iroise, Guipavas, Melgven .

Art. 2 : Les réunions sont ouvertes aux coureurs Minimes – Cadets – Juniors – Seniors, « Garçons et Filles ». Les coureurs seront répartis en 5 catégories pour les classements : Minimes Garçons, Minimes et Cadettes Filles, Cadets Garçons, Juniors et Seniors Dames, Juniors et Seniors Hommes.

Art. 3 : Toutes les épreuves sont interrégionales et donc ouvertes aux licenciés des autres départements et régions. Chaque épreuve sera dotée de prix en référence à la grille spécifique piste du Comité de Bretagne. Ceux-ci sont à la charge de l'organisateur.

Seuls les coureurs licenciés dans un club du département du Finistère pourront prétendre aux prix du classement général et porter le maillot de leader pour chaque catégorie à l'issue de chaque réunion.

Art. 4 : Attribution des points : Pour chaque épreuve les dix premiers marquent des points pour le classement général, sauf pour l'américaine où la dotation des 5 premières places sera de 10 pts, 8 pts, 6 pts, 4 pts, 2 pts par équipe.

Pour les organisations de mini omniums : 20-15-12-10-8-6-4-3-2-1

Pour les organisations d'autres épreuves : 12-10-8-6-4-3-2-1-1-1

Les points ne seront pas attribués aux coureurs licenciés hors Finistère ; ils reviennent directement au coureur licencié dans un club du Finistère qui suit.

Art 5 : Afin de figurer au classement général final et obtenir le maillot de leader, un coureur devra avoir participé au moins à 3 épreuves dont la finale, sauf justification d'une sélection régionale ou nationale ce jour- là.

Le classement général sera effectué par la commission départementale piste.

Art 6 : Ordre des épreuves :

Le trophée comportera 4 manches :

	Lieu	Date 2018	
1^{ère} manche	Lesneven	7 mars	Mini-omnium
2^{ème} manche	Plouzané	14 mars	Mini-omnium
3^{ème} manche	Guipavas	11 avril	Libre+ champion.29 : 500 m et Kilomètre
4^{ème} manche & finale	Melgven	09 mai	Mini-omnium

Chaque école de piste désignera 2 arbitres lors de chaque réunion ; ils seront à la disposition du président du jury désigné par la commission de l'arbitrage.

Art 7 : Programme des réunions : Les épreuves disputées seront les suivantes :

Mini-omnium :

- Scratch : minimes 1.5 km, Minimes/cadettes : 1.5 km. Cadets : 3 km. Juniors/seniors : 5 km . dames : 3 km
- Elimatoire : règlement habituel
- Tempo : minimes : 8 T, Minimes/cadettes : 8 T, Cadets : 12 T, Juniors/seniors : 20 T, dames : 12 T
- Course aux points : minimes : 3 classements, minimes/cadettes : 3 cl, cadets : 4 cl, juniors/seniors 6 cl, dames : 4 cl.

L'organisateur ayant libre choix des épreuves choisira entre :

Vitesse, Scratch, Elimatoire, Keirin, Tempo, Américaine et Courses aux Points.

N.B : Si dans la catégorie Juniors/Seniors H, la participation est importante, le collège des arbitres en accord avec l'organisateur, pourra dissocier ces 2 catégories et faire disputer les épreuves séparément .

N.B : Si dans certaines catégories, la participation est faible, le collège des arbitres en accord avec l'organisateur, pourra modifier le programme et remplacer certaines épreuves.

Les organisateurs devront prévoir un programme tenant dans un créneau d'environ 3 H. Les distances, les séries et le nombre de qualifiés seront déterminés par le jury d'arbitres.

Pour le classement général, en cas d'égalité de points, le nombre de victoires, de 2eme place, etc. sera pris en compte pour départager les concurrents.

Le Leader du classement général doit porter son maillot de leader

Art 8 : ENGAGEMENTS : Ils se feront par internet sur le site Web de la FFC. Les engagés devront confirmer leur engagement par bulletin piste auprès des différents organisateurs avant le mercredi soir précédant l'épreuve.

Art 9 : PROTOCOLE – Les coureurs devront se présenter au protocole avec le maillot de leur club (ou leur maillot de champion). Si le leader à l'issue de l'épreuve porte ou a déjà porté le maillot de leader, il devra remettre son maillot de leader à l'organisateur avant le protocole. Ce maillot lui sera restitué.

Art 10 : Dotation du classement général : Minimes : grille 113 soit 107/5 – Cadets : 116 soit 152/5 – Minimes/cadettes : 113 soit 107/5 – Dames 17 et + : 116 soit 152/5 – Juniors/Seniors : 116+109 soit 228/5 – prix spécial juniors : 113 soit 107/5